



George W. H. Reid

Associé

T : 416.777.7458 / C : reidg@bennettjones.com

Toronto

FORMATION

Université Queen's, B.A. (avec les voix),
2002

Université d'Ottawa, M.A., 2005

Université de Calgary, JD, 2011

ADMISSIONS AU BARREAU

Ontario, 2012

George Reid aide des clients du monde entier à naviguer dans des règles commerciales internationales complexes pour réussir en affaires et maximiser leur avantage concurrentiel.

Ses clients vont des start-ups aux entreprises Fortune 500 et il possède de l'expérience dans une variété de secteurs: automobile, aérospatiale, mines et minéraux, pétrole et gaz, pharmaceutique, services professionnels, vente au détail, équipement lourd, dispositifs médicaux, agroalimentaire, nucléaire et cannabis.

La pratique de George couvre toute la gamme des importations et des exportations canadiennes, des lois, des règlements et des politiques et des traités commerciaux internationaux connexes :

- **Défense fondée sur les recours commerciaux** : droits antidumping/compensateurs, mesures de sauvegarde, droits de rétorsion
- **Communications, approvisionnement et sécurité du gouvernement** : règlement des différends en matière d'approvisionnement, enregistrement des habilitations de sécurité, demandes d'accès à l'information, conformité à l'enregistrement des activités de lobbying
- **Douanes et commerce** : accords de libre-échange, vérifications, divulgations volontaires, TPS/TVH, accords commerciaux et de prix de transfert
- **Enquêtes internes et conformité préventive** : lutte contre la corruption à l'étranger, sanctions économiques, contrôles à l'exportation et marchandises contrôlées
- **Produits/services Conseils réglementaires** : importation/exportation de cannabis/CBD, instruments médicaux, EPI (gants/masques), produits de consommation,

« George Reid nous a été très utile. Il a été réceptif et nous a fourni des conseils pratiques basés sur sa compréhension approfondie et son expérience des affaires commerciales. »

Chambers Canada

La pratique de George est multidisciplinaire. Dans ses domaines d'expertise, il conseille sur les transactions de fusions et acquisitions et structure les transactions internationales pour la vente de biens et de services. À titre d'avocat, George comparaît devant les Cours fédérales, le Tribunal canadien du commerce extérieur, l'Agence des services frontaliers du Canada et d'autres organismes de réglementation fédéraux.